

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02389

Numéro SIREN : 795 079 805

Nom ou dénomination : @.AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2018 sous le numéro de dépôt 2303

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

@.AUTOMOBILES

12 allée des Castors du Midi
34070 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2013 B 2389 / 2018-B-2303

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 20/03/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/04/2017

Concernant la société

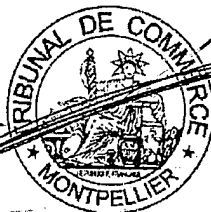
@.AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
12 allée des Castors du Midi
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2303 le 20/03/2018

R.C.S. MONTPELLIER 795 079 805 (2013 B 2389)

Fait à MONTPELLIER le 20/03/2018,

LE GREFFIER



13B2389

20 MARS 2018

18B2303

@.AUTOMOBILES

51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Cette Confiance
la France

TE. AR

1506389
20 MARS 2018

1886303

@.AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC
R.C.S : 495 049 805

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2017

Le 28/04/2017,
à 14h00,

Monsieur ERIC TONIOLO, détenant 7000 parts sociales,
Madame ANNE RIERE, détenant 1000 parts sociales,

associés de la société @.AUTOMOBILES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ERIC TONIOLO, préside la séance en qualité d'gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

TE AR

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître **un bénéfice de 25 425,60 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice de 25 425,60 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **25 425,60 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **25 425.60 Euros**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

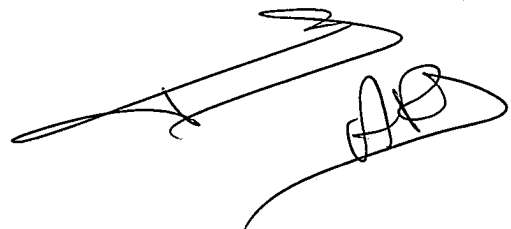
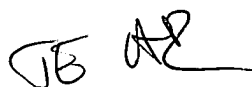
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



@.AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC
R.C.S : 795 079 805

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/04/2017
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

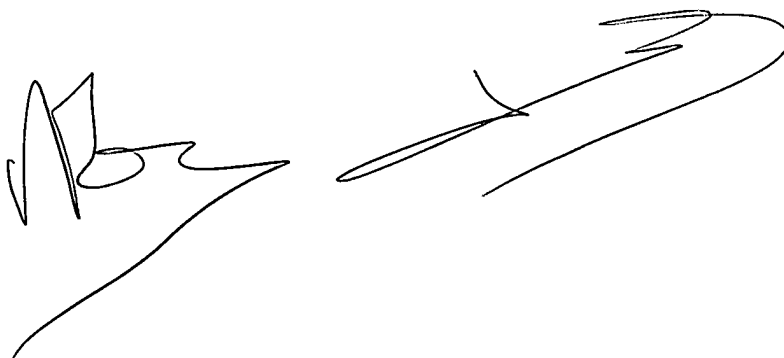
Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice de 25 425,60** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **25 425,60** Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 25 425,60 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance



@.AUTOMOBILES

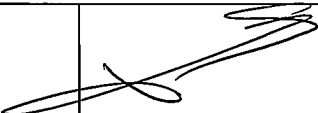
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 51 Route de Saint Georges d'Orques

34990 JUVIGNAC

R.C.S. :

FEUILLE DE PRESENCE à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28/04/2017

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
ERIC TONIOLO 12 ALLEE DES CASTORS 34070 MONTPELLIER	7000	7000		
ANNE RIERE 45 BOULEVARD DES ARCEAUX 34000 MONTPELLIER	1000	1000		
TOTAL	8000	8000		

Sur les 8000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, et totalisent 8000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 8000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance

